

IDENTITÉ DES ENFANTS À INSCRIRE

- Restauration scolaire
 ALSH extrascolaire (mercredi/vacances)
 ALSH 10-17 ans
 ALSH périscolaire

| Nom | Prénoms | Date et lieu de naissance | Classe année 2022-2023 |
|-----|---------|---------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX (1 document par famille)


RESPONSABLE LEGAL 1/ PAYEUR* (père, mère, tuteur, autre...) *la facture sera établie au nom du payeur

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

 : Ville/CP.....

] Domicile : **] Portable :**

 Mail : @.....

Pour vous joindre sur votre lieu de travail en cas d'urgence ☎.....

Régime général, n° allocataire CAF :

Régime MSA, n° allocataire MSA :

Autres régimes, précisez :


RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

 : Ville/CP.....

] Domicile : **] Portable** :

 Mail : @.....

Pour vous joindre sur votre lieu de travail en cas d'urgence ☎.....

Régime général, n° allocataire CAF :

Régime MSA, n° allocataire MSA :

Autres régimes, précisez :

Cas particuliers : * Famille d'accueil : **OUI** **NON**

Si oui, Nom – Prénom :

Adresse :

* Garde alternée : **OUI** **NON**

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Il concerne l'enfant ou l'adolescent atteint de maladie chronique, d'allergie, d'intolérance alimentaire et de troubles comportementaux. Le PAI lui permet de suivre une scolarité ou d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Tout médicament doit être remis à la personne désignée dans le PAI par le Directeur ou le responsable de la structure.

Rapprochez-vous des responsables de structures si vous êtes concernés.

AUTORISATIONS PARENTALES

Mon enfant est autorisé à quitter la structure avec :

A prévenir
en cas d'urgence

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1.en qualité de : ①..... | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| 2.en qualité de : ①..... | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| 3.en qualité de : ①..... | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Mon enfant est autorisé à rentrer seul de la structure : **OUI** **NON**

A la fin de l'ALSH périscolaire

Autorise la prise de photos et de vidéos, sur lesquelles **mon enfant** peut figurer, dans le cadre des activités du service ou de la presse écrite : **OUI** **NON**

AUTORISATIONS DIVERSES

- A participer aux animations proposées par le service.
- Autorise les animateurs à accompagner mon enfant sur les lieux des activités.
- A utiliser différents transports mis en place par le service pour participer à une activité.
- Autorise la collectivité à accéder à mon quotient familial par l'intermédiaire du logiciel CAF PRO.

ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LÉGAL

Je soussigné(e), responsable de(s) l'enfant(s)..... reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure. Certifie exact les renseignements portés sur ce dossier d'inscriptions et m'engage à prévenir les services municipaux pour tout changement qui interviendrait dans ma situation.

Lu et approuvé

Date :/...../.....

Signature :

Nous vous informons qu'il est dans votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent vous exposer les activités auxquelles vos enfants participent.

MODES ET MOYENS DE RÈGLEMENTS

Par chèque, CESU, Chèques-vacances ou en espèces au centre des Finances Publiques de LANDERNEAU – 59, rue de Brest CS 90709 29207 LANDERNEAU CEDEX.

1. Par prélèvement automatique : remplir un mandat SEPA au Pôle population accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
2. Par CESU pour les factures de garde d'enfants de l'accueil de loisirs périscolaires et de l'accueil de loisirs extrascolaire.
3. Paiement par internet via le lien sur le site de Lannilis. (<http://www.lannilis.bzh>).
4. Chèques vacances exclusivement pour l'ALSH 10-17 ans et l'ALSH extrascolaire 3-12 ans.
5. Par carte bancaire ou espèce chez un buraliste agréé (retrouver la liste sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Pour tout renseignement complémentaire concernant votre dossier ou vos factures, vous pouvez contacter Christelle QUÉRÉ au secrétariat du Pôle population au 02.98.37.21.67, par mail christelle.quere@lannilis.bzh.

Attention : aucun paiement ne peut être transmis au secrétariat. Ils doivent impérativement être adressés au centre de finances publique de Landerneau

| Pièces à fournir lors des inscriptions | | | | |
|--|--|---|--|---|
| Tout dossier incomplet sera refusé | | | | |
| | Numéro d'allocataire CAF et autorisation d'accès à CAF PRO | 1 fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant inscrit | Mandat de prélèvement automatique+ RIB | Dossier d'inscription correctement rempli daté et signé |
| Partie réservée à l'administration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Dossier reçu le :

Par :

Observations :

.....

.....

.....